ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL
FICHE DESCRIPTIVE DE LA FORMATION

Désignation de la formation / Durée / Dates / Lieux

Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social enregistré au RNCP – 36004
Date d'échéance de l'enregistrement : 01-09-2026
Certificateur : Ministère chargé de la Solidarité

• Formation de 12 ou 24 mois en alternance d'octobre N à octobre N+1 ou +2

Formation de 12 mois ouvert à tous les candidats – y compris en situation d'emploi - d'octobre à octobre n+1
Formation de 24 mois : réservé aux candidats en cours d'emploi ou bénéficiant d'un financement institutionnel - d'octobre à octobre N+2

Cursus proposés en partenariat avec la MFR d'Aillevillers, la MFR de Mandeure et la MFR de Pontarlier.

Lieu de la formation : une partie des cours peut se dérouler au plus près du lieu de résidence de l'apprenant (MFR Aillevillers, MFR Pontarlier, MFR Mandeure) et l'autre partie se déroule pour tous à l'IRTS de Franche-Comté ou en totalité à l'IRTS de Franche-Comté.

Formation de 1407 heures :
567 heures de formation théorique :
546 heures de formation théorique
21 heures de formation en vue de l'obtention de l'Attestation de Formation des Gestes et Soins d'Urgence de Niveau 2 (AFGSU)

840 heures de stage (24 semaines) :
AES en voie directe : 3 stages de 280h
AES cours d'emploi : 700h chez l'employeur, 140h auprès d'un autre public.

Lieux de stage possibles : Tous les établissements, services et structures du secteur social et médico-social sur les quatre départements Francs-Comtois.

Financements possibles

• Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
• Autofinancement
• Financement OPCO
• CPF
• CPF de transition (ex CIF)
• Apprentissage
• Contrat de professionnalisation

Objectifs de la formation

Acquisition des compétences de l'AES en vue de l'obtention du diplôme d'état DE AES.

L'arrêté du 30 Août 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social stipule : « L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et

relationnelle. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement. »

A l'issue de la formation, l'apprenant aura acquis les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la validation des différentes épreuves constitutives du diplôme, dans le respect des compétences du référentiel du DEAES. Il aura pu appréhender le milieu professionnel à travers les stages.

Le diplôme d'État lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social

Pré-requis pour accéder à la formation

Aucun prérequis
Aucune condition d'âge n'est exigée.
A noter : les candidats mineurs ne pourront être accueillis sur les sites qualifiants (stages), le 1er stage débute 5 semaines après l'entrée en formation.
Certains diplômes précédemment obtenus donnent lieu à une dispense de formation et de certification d'un ou plusieurs blocs de compétences – cf règlement de sélection AES sur notre site internet

Entrée en formation post jury DE ou VAE : en cas de validation partielle, il est possible de suivre uniquement le(s) DC manquant(s) / Blocs manquants

Public concerné par la formation et effectif

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant exercer un métier dans le secteur social et médico-social, attirée par la relation, l'accueil, l'accompagnement et le travail en équipe.

Promotions de 30 à 135 apprenants au maximum conformément à l'agrément.

À noter : l'ouverture d'un cursus sur un autre site en lien avec l'IRTS est dépendant du nombre de stagiaires inscrit.

Modalités / délais d'accès ou d'inscription à la formation

L'entrée en formation est conditionnée par l'arrêté du 30 Août 2021 relatif au DEAES qui précise les modalités d'organisation des épreuves de sélection.

Tous les candidats (admis de droit ou inscrits aux épreuves de sélection) déposent un dossier de candidature en s'inscrivant en ligne sur le site de l'IRTS de Franche-Comté, onglet « S'inscrire » www.irts-fc.fr.

Les candidats admis de droit en formation : les candidats dont le profil relève de l'article 2 de l'arrêté du 30 Août 2021 sont dispensés des épreuves de sélection. Ces candidats entrent de droit en formation mais doivent néanmoins se présenter à un oral de positionnement.
Avant leur entrée en formation, les candidats dispensés des épreuves de sélection sont convoqués à un oral de positionnement. L'oral de positionnement se déroule le même jour dans les mêmes conditions et selon les mêmes critères de notation que l'épreuve orale d'admission. RAPPEL : cet entretien n'est pas noté puisque les candidats entrent de droit en formation.
Cet oral a pour but de : vérifier que le projet de formation du candidat est en cohérence avec l'exercice de la profession vers laquelle il s'engage ; vérifier les aptitudes et l'appétence pour cette profession, compte tenu du contexte de l'intervention et de la nécessité du contact avec les publics accompagnés ; repérer d'éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle ; s'assurer que le candidat a pris connaissance des contenus et des modalités de la formation.

Les candidats inscrits aux épreuves de sélection. Ces épreuves sont composées d'une épreuve de recevabilité et d'une épreuve orale d'admission
Dans un 1er temps, le candidat s'inscrit à l'épreuve de recevabilité qui consiste en une étude du dossier du candidat par la Commission d'Admission. En cas de recevabilité du dossier, le candidat sera convoqué à l'épreuve orale d'admission.

Programme de la formation

Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne - 112 heures
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité - 91 heures
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle - 105 heures
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention - 147 heures
Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne - 91 heures
AFGSU : 21 heures

Moyens pédagogiques et techniques

Moyens techniques :
Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
L'IRTS dispose :
· De salles de cours équipées d'internet et de vidéoprojecteurs
· D'une salle d'activité
· D'une plateforme Moodle d'apprentissage en ligne
· D'un Centre de Ressources Documentaires
· D'un espace d'information sur le vie apprenante consultable depuis WebAurion
· Espace restauration (mise à disposition de fours micro-ondes)

Modalités pédagogiques :
· Réunion de pré-rentrée en présence de représentants du Conseil Régional et de Pôle Emploi
· Adaptation des parcours de formation : dispense, bilan de positionnement, accompagnement du handicap
· Suivi individualisé
· Séances de formation théorique en présentiel avec support de cours diversifiés
· Interventions de professionnels et de personnes concernées
· Actions de formation sur sites
· Parcours de formation numériques
· Quizz
· Formation professionnelle en stage, suivi assuré par un tuteur de stage et un référent pédagogique
· Journées pluridisciplinaires ouvertes aux autres apprenants du Pôle AAP, aux apprenants des années précédentes, aux professionnels du secteur
· Travaux dirigés en petits groupes : analyse de la pratique, élaboration de la pratique professionnelle
· Accompagnement et guidance de la construction des dossiers de certification
· Entretiens individuels
· Médiations techniques et culturelles
· Mises en situation professionnelle et études de cas
· Journées d'étude, conférences, ciné-débat
· Mise en situation pratique (manutention, aide aux déplacements, aide aux repas, accompagnements aux soins d'hygiène, approche corporelle...)

Moyens d'encadrement

Les apprenants disposent d'un secrétariat dédié pour les accompagner dans leurs démarches administratives.
Ils sont encadrés par une responsable de la formation qui est aussi responsable d'année, un formateur référent de la formation AES sur les sites décentralisés, des référents de TD
Un travail régulier est mené avec les sites qualifiants et référents professionnels.
Une équipe au CRD soutient les apprenants dans leur recherche bibliographique crd@irts-fc.fr
Un travail régulier est mené avec les sites qualifiants et référents professionnels.
Un référent mobilité internationale, un référent handicap et un référent orientation sont à leur disposition dans le cadre de situations ou de projets.

Modalités de suivi et d'évaluation de la formation

Modalités de suivi :
· Feuilles de présence pour la promotion par domaine de formation
· Feuilles d'émargement individuelles à destination des organismes financeurs
· Évaluations à partir d'écrits constitutifs des différents dossiers à produire ou support des oraux pour les certifications
· Analyses de documents
· Mises en situations professionnelles

· Entrainements aux oraux
· Entrainements aux épreuves écrites
· Récupération des cours pour toutes absences en cours

Modalités d'évaluation :
Certification : oral à partir d'un dossier pour les blocs 1, 3, 4
Certification : oral à partir d'un sujet tiré au sort pour le bloc 2
Certification : écrit d'une heure trente pour le bloc 5
Épreuve de certification finale : écrit pour le bloc 1, épreuve commune à tous les centres de formation AES de Bourgogne Franche Comté. Cette épreuve se déroule en centre de formation, sujet transmis par la DREETS.

Validation de la formation

Le diplôme est délivré par la DREETS aux candidats qui ont obtenu :
· Une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 pour chaque bloc de compétences.
· La validation de toutes les compétences dans les sites qualifiants
· L'attestation AFGSU

Débouchés à l'issue de la formation

Le DEAES permet :
· d'intégrer directement les équipes des établissements sociaux et médicaux
· il s'agit du 1er niveau de qualification du secteur social et médico-social, il offre donc la possibilité de poursuite d'étude(s) dans le secteur.
· la validation du bloc 5 du DEAES donne l'équivalence du bloc 5 du DEAS

Contacts

Responsable de formation
Patricia SIOURD
patricia.siourd@irts-fc.fr

Pour les financements, se renseigner auprès de :
Aurélie DREZET, **secrétaire pédagogique de la formation AES** – aurelie.drezet@irts-fc.fr

Notre établissement est accessible aux personnes en situation de handicap
Référent Handicap : referent.handicap@irts-fc.fr

Informations utiles

Taux de réussite au diplôme 2024 : 97 %
Taux de satisfaction à l'issue de la formation : 93,9% (33 répondants)

Droits d'inscription : 184 euros pour l'année 2024-2025
Coûts de la formation : 7257,60 €
Prix de l'heure parcours partiel : 13€80 /h
Frais CRD : caution de 70 euros

Coût de la sélection : inclus dans le coût de la formation

L'IRTS propose la formation OASISS Handicap. OASISS Handicap est un dispositif qui favorise l'accès aux métiers des secteurs social et médico-social et de la santé des personnes en situation de handicap.